

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	30 mars 2023
Numéro	23.353	Heure	9h21

Auteur-e(-s) : Marie-Émilienne Perret

Titre : Sécheresse estivale 2022, sécheresse hivernale 2023 : même combat

Contenu :

Cet hiver est marqué par la sécheresse, à l'instar de l'été 2022. Aussi, le Conseil d'État est prié de préciser :

- Quels enseignements tire-t-il de sa politique de gestion de l'eau lors de l'été 2022 ?
- Comment se prépare-t-il à une probable sécheresse printanière et estivale au vu de l'actuel déficit en pluie et en neige ?
- Quelles sont son appréciation et son utilisation des trois modules « Gestion des ressources en eau »¹ de la Confédération ?

¹<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/mesures-pour-la-protection-des-eaux/instruments-fondamentaux/gestion-des-ressources-en-eau.html>

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Marie-Émilienne Perret

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Céline Barrelet	Barbara Blanc	Armin Kapetanovic
Monique Erard	Marc Fatton	Manon Roux
Richard Gigon	Patrick Erard	Fanny Gretillat

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 16 mai 2023

Au niveau de l'approvisionnement en eau de boisson, on a pu constater en 2022 combien le réseau neuchâtelois de distribution d'eau potable était robuste. Seules deux localités, identifiées depuis plusieurs années, ont dû bénéficier d'appoint d'eau par voiturage.

Il faut également souligner l'importance de la mise en fonction courant 2022 de l'extension de la conduite de la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) jusqu'au Landeron. Relevons également que le projet d'adduction d'eau de Chaumont, porté par la ville de Neuchâtel, permettra de sécuriser l'approvisionnement de la commune d'Enges et, si nécessaire, de Lignièrès.

Qu'en est-il des autres usages de l'eau ?

Depuis 2015, les périodes d'étiages semblent être plus fréquentes et souvent couplées à des épisodes caniculaires engendrant dans les cours d'eau des hausses de température dans ces milieux déjà mis à mal par de faibles débits. Les images du lac des Brenets à sec en sont des illustrations parlantes.

Un autre événement relevant de la sécheresse fut, comme en 2015, les arrosages des vignes avec des eaux de boisson, ce qui n'a pas posé de problème aux distributeurs compte tenu des faibles volumes utilisés, mais où des solutions d'utilisation d'autres sources d'approvisionnement doivent être trouvées ou remises en fonction (par exemple, réseau des vignes avec prélèvement dans le lac).

Ainsi, si notre approvisionnement en eaux de boisson est robuste même en période de sécheresse, notre attention doit se tourner vers les autres utilisations de l'eau. Conscient que les conflits apparaissent lorsque l'abondance fait place à un déficit, le Conseil d'État a intégré dans le plan climat deux mesures qui donneront les outils nécessaires

à une gestion responsable de nos eaux et pourra s'appuyer sur les trois modules « *Gestion des ressources en eau* » de la Confédération qui n'ont pas encore été mis en pratique dans le canton.

Ces enjeux sont décrits dans les mesures A4 et A5 du plan climat. La mise en œuvre de ces deux mesures comprend en particulier la quantification et le suivi des débits et des masses d'eau disponibles pour en suivre l'évolution et nous permettre de ne pas surexploiter nos ressources. Seule une gestion intégrée et économe par bassin versant permettra de diminuer les risques de pénuries et de conflits d'usage (eau potable – milieu naturel – énergie – agriculture – lutte contre les incendies – loisirs).